

**Décision portant nomination de Mme Lydia ROUDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n° DEC121886INC du 2 juillet 2012 nommant M. Mario MAGLIONE directeur de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19/12/2011 ;

Considérant que Mme Lydia ROUDIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 18 au 20 juin 2012 et du 24 au 27 septembre 2012,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Lydia ROUDIER, assistante ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de recherche n° 9048 – Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Mme Lydia ROUDIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Lydia ROUDIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 12 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)